



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC


AUX CONTRIBUABLES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ

En vertu de l'article 176.1 du code municipal du Québec,

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le
soussigné directeur général et secrétaire trésorier
de la susdite Municipalité, QUE:

Les états financiers au 31 décembre 2018 ainsi que le rapport du vérificateur externe seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 9 avril 2019.

DONNÉ À PONTIAC ce 1^{er} avril, deux-mille dix-neuf.



Directrice générale et
secrétaire-trésorière par
intérim

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussigné, résidant à Chelsea certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h00, le 1^{er} avril deux-mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} avril deux-mille dix-neuf.

Signé


Directrice générale et
secrétaire-trésorière par
intérim